



La Présidente

**Dossier suivi par B. BOUDARD**  
**Tél. 05 44 30 23 14**  
**Email : [bboudard@creuse.fr](mailto:bboudard@creuse.fr)**  
**Réf : VS/BB/MD**



## **Association 55 citoyens pour Limoges**

Guéret, le 9 mai 2016

Madame,

Je viens de parcourir votre correspondance du 5 avril dernier avec la plus grande attention.

Je partage le constat que vous dressez concernant l'actuelle desserte ferroviaire sur les deux Régions Auvergne/Rhône-Alpes et Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes et plus encore vos inquiétudes quant à la suspension de la desserte Bordeaux-Lyon et la fermeture de la ligne Montluçon-Auzances-Ussel.

J'appréhende de la même manière l'utilisation inopportune des autocars et de l'automobile qui va à l'encontre de l'état d'esprit et des actions en faveur du développement durable.

Quant au projet LGV Poitiers-Limoges, hier dans l'opposition, aujourd'hui Présidente de l'Assemblée Départementale, j'ai toujours été farouchement opposée à ce barreau, qui asséchera la gare de La Souterraine, mais suis entièrement favorable à un soutien fort et ciblé pour la modernisation de la ligne POLLT.

Dans l'intérêt du désenclavement du département de la Creuse, ces positions ont toujours été et restent miennes, partagées par le Groupe d'Union de la Droite et du Centre de notre majorité départementale.

Ainsi, je vous joins les vœux et motions relatifs à la problématique ferroviaire adoptés par notre Assemblée Départementale au cours de l'année 2015.

Comme vous le constaterez à leur lecture, nos demandes à l'Etat sont pour le moins claires et explicites :

- Modernisation du POLLT avec arrêt en gare de La Souterraine, et sa fusion avec le POCL,
- Réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon avec arrêt en gare de Guéret.



Soyez ainsi assurée de mon entier soutien dans vos démarches et, tout comme vous, je reste vigilante quant aux évolutions qui, directement ou indirectement, impacteraient la desserte ferroviaire de mon Département.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Valérie SIMONET**

**Présidente**

**du Conseil Départemental de la Creuse**

## Vœu relatif au devenir de la ligne POLT

Adopté à l'unanimité  
lors de la séance plénière du Conseil Départemental de la Creuse  
du 20 avril 2015

Le Conseil Général de la Creuse, réuni en séance plénière, le lundi 20 avril 2015,

Considérant que dans le rapport du Député Duron relatif aux trains d'équilibre du territoire, le Paris-Orléans-Limoges-Toulouse subirait une diminution des dessertes et une suppression des arrêts dont celui de La Souterraine et que le Bordeaux-Limoges-Lyon ne s'arrêterait plus à Guéret,

Considérant que dans ses perspectives, la Creuse ne serait plus desservie par aucune grande ligne et serait ainsi effacée de la carte ferroviaire nationale,

Considérant la position toujours défendue des élus de la Droite à savoir :

- la modernisation du POLLT
- la fusion du POCL et du POLLT
- et l'abandon du barreau LGV Limoges-Poitiers,

position aujourd'hui soutenue par l'ensemble des élus creusois,

Demande à l'Etat

- De réaffirmer le Paris-Toulouse-La Souterraine comme un train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de La Souterraine,
- De réaffirmer le Bordeaux-Limoges-Lyon comme un train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de Guéret,
- De procéder urgemment à la modernisation de la ligne POLLT, primordiale pour le désenclavement de notre territoire.
- Et d'abandonner le projet de la LGV Limoges-Poitiers

18/10/2015



## Vœu relatif à la ligne ferroviaire POLT

Présenté par **Marie-France GALBRUN** et **Etienne LEJEUNE** au nom du **Groupe de la Gauche**

**Considérant** l'adoption le 4 août 2014 de la réforme ferroviaire préparant notre pays à se doter d'un système ferroviaire modernisé et donc à répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux attentes quotidiennes de nos concitoyens ;

**Considérant** que la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse via La Souterraine, Limoges et Brive constitue un axe nord-sud stratégique du réseau des trains d'équilibre du territoire (TET) et qu'elle fait face à un enjeu fort de modernisation, en matière d'infrastructure, d'évolution de son matériel roulant et d'offre, attendu par les 3 millions de voyageurs qui l'empruntent chaque année ;

**Considérant** que l'évolution du matériel roulant revêt un caractère d'urgence, que des trains accessibles, modernes et offrant un niveau de service optimal doivent être mis à la disposition des usagers ;

**Considérant** que le Gouvernement a confié en novembre 2014 le soin de porter une réflexion nationale sur les TET à une commission composée de parlementaires, d'élus régionaux et de personnalités qualifiées, présidée par le député Philippe Duron, que ses conclusions remises le 25 mai dernier apportent des perspectives sur le matériel roulant, sur le schéma de desserte associé, et réaffirme la priorité à accorder au réseau classique ;

**Considérant** que l'Etat fournit d'ores et déjà un véritable effort en consacrant 1 Md € de 2015 à 2025 à la remise à niveau de la ligne, que le programme de rénovation des voitures Corail, financé par l'Etat à hauteur de 90 millions d'euros, en cours d'achèvement, constitue une première étape ;

**Considérant** que l'ensemble de ces éléments permettent désormais d'alimenter une action claire de tous les acteurs publics de la régénération de la ligne, et que le Gouvernement a rappelé son attachement au statut national de la ligne POLT après la publication des deux rapports Duron ;

### **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,**

Confirme son adhésion à l'association Urgence POLT et réitère son soutien à ses préconisations, notamment à la motion adoptée le 26 septembre à Gourdon réaffirmant solennellement le caractère prioritaire de la modernisation de la ligne de Paris à Toulouse ;

**DEMANDE** à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** de mettre en place, aux côtés du préfet coordinateur récemment missionné, un comité de pilotage chargé d'élaborer un schéma directeur national de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, définissant les priorités en termes de matériels roulants, d'infrastructure et de dessertes, et ainsi d'acter la continuité de la liaison ferroviaire entre Paris et Toulouse en tant que ligne prioritaire d'aménagement et de développement du territoire.